



ACADÉMIE  
DE POITIERS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**FORMULAIRE DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL, DE REPRISE A  
TEMPS COMPLET ET DE RENOUELEMENT DE TEMPS PARTIEL**  
Personnels enseignants, d'éducation du second degré public  
et psychologues de l'éducation nationale  
Année scolaire 2021 – 2022

Document à retourner uniquement par mail à l'adresse : [dpe-tempspartiel2021@ac-poitiers.fr](mailto:dpe-tempspartiel2021@ac-poitiers.fr)  
pour le mardi 13 avril 2021 (pour les demandes de temps partiel sur autorisation)

**Je participe au mouvement intra-académique 2021 :  OUI**

**ATTENTION: en cas d'obtention de la mutation**, le formulaire sera transmis au chef d'établissement d'accueil pour avis.  
**Pour les TZR**, le formulaire doit être adressé simultanément à la saisie des préférences d'affectation à l'année.

NOM : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

Agrégé  Certifié  PEPS  PLP  CPE  Psy-EN  PEGC

Discipline : ..... Département :  16  17  79  86

Etablissement d'affectation : .....  
(ou zone de remplacement)

Etablissement de rattachement : .....  
(en cas d'affectation sur zone de remplacement)

Souhaite reprendre l'exercice de mes fonctions à temps complet durant l'année scolaire 2021-2022

ou

Souhaite exercer à temps partiel durant l'année scolaire 2021-2022

1<sup>ère</sup> demande  Renouvellement

**A. Demande un temps partiel de droit :**

Pour élever un enfant de moins de 3 ans (surcotation gratuite et de droit)

Date de naissance de l'enfant : .....

**Si l'enfant atteint l'âge de 3 ans au cours de l'année scolaire 2021- 2022 :**

- Demande à reprendre son activité à temps plein  
 Demande à demeurer à temps partiel sur autorisation pour le reste de l'année scolaire  
2021-2022 Dans le seul cas d'une poursuite à temps partiel sur autorisation :

***Dans le cas d'une demande de surcotation, vous devez consulter l'application «  
surcotation » disponible sur l'intranet de l'académie. Par ailleurs, dès l'établissement de  
l'arrêté de temps partiel avec surcotation, il ne sera pas possible d'annuler la surcotation.***

- Souhaite surcoter pour cette période de temps partiel sur autorisation (à taux plein)  
 NE SOUHAITE PAS SURCOTISER pour cette période de temps partiel sur autorisation

Pour donner des soins à un enfant, un conjoint ou un ascendant (joindre certificat  
médical et toute PJ justifiant du versement d'une allocation ou indemnité spécifique)

Souhaite surcoter  NE SOUHAITE PAS SURCOTISER

Pour un personnel en situation de handicap (joindre le justificatif)

- Surcotisation taux de pension civile réduit (invalidité égale ou supérieure à 80%)
- Souhaite surcotiser taux normal (invalidité inférieure à 80%)
- NE SOUHAITE PAS SURCOTISER

Date d'envoi du dossier au service médical : .....

**B. Demande un temps partiel sur autorisation :**

**Pour créer ou reprendre une entreprise (sauf statut d'auto-entrepreneur)**  
(joindre le Kbis et la demande de cumul d'activités)

- Souhaite surcotiser                       NE SOUHAITE PAS SURCOTISER

**Pour convenances personnelles**

- Souhaite surcotiser                       NE SOUHAITE PAS SURCOTISER

**C. Quotité demandée :**

..... **Heures hebdomadaires** (quotité comprise entre 50% et 80% du service complet pour un temps partiel de droit et entre 50% et 90% pour un temps partiel sur autorisation et exprimée en nombre entier ou en nombre entier + 30 minutes).

*Compte tenu des dispositifs de pondération des heures d'enseignement assurées dans le cycle terminal de la voie générale et technologique, en STS et dans les établissements REP+, la quotité de temps partiel des enseignants bénéficiant de ces dispositifs peut être supérieure à la quotité correspondant au nombre d'heures demandé.*

**D. Modalités de réalisation du temps partiel (sous réserve des nécessités de service) :**

- Temps partiel hebdomadaire
- Temps partiel annualisé **à motiver par un courrier joint à ce formulaire**

Si le temps partiel est annualisé, préciser la période de l'année scolaire travaillée:

- 1<sup>ère</sup> période de l'année scolaire       2<sup>ème</sup> période de l'année scolaire

**E. Temps partiel demandé dans le cadre d'une demande de prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) :**

- Strictement égale à 50%**                       **Comprise entre plus de 50% et 80%**

Une attestation destinée à la CAF et mentionnant le taux demandé vous sera adressée. ATTENTION: le montant versé par la CAF est défini en fonction de votre quotité de travail et la durée de vos droits varie selon votre situation familiale. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre CAF pour tout renseignement complémentaire.

**CADRE RESERVE AU CHEF D'ETABLISSEMENT**

Avis du chef d'établissement :

- Favorable                                       Défavorable (motif du refus) :

.....  
.....

Quotité qui peut être accordée à l'intéressé(e) (heures de décharge éventuelle comprises) :

Conformément à la circulaire ministérielle DGRH B1-3 n°2015-105 du 30 juin 2015, **la quotité de temps partiel initialement arrêtée pourra être ajustée à la rentrée en fonction de la fixation définitive des services enseignants dans la limite de 50 à 80 % pour temps-partiel de droit et 50 à 90 % pour les temps- partiel sur autorisation.**

A....., le .....  
Signature du chef d'établissement

A....., le .....  
Signature de l'intéressé(e)